

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 23 juin 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 16/06/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. De LAGARDE Vincent),
MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI
Christine), M. BOUCHON Christophe, MME BOUSQUET Audrey (Procuration
de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M.
KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Héléne), MME BLANCO
LIQUIÈRE Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe
(Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique (Procuration
de M. GOZÉ Émile), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY
Michel, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), M.
PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 16/06/2025

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME
CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De LAGARDE Vincent (Procuration à
M. DUFOUR Thierry), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES
Philippe), M. GOZÉ Émile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME
LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME
MALAQUIN Héléne (Procuration à M. KROL Alfred), M. TROUCHES Michel
(Procuration à M. JOUANY Claude).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. COSQUER Cyril.

N° DEL2025-29 : Tarification Cantine : Année Scolaire 2025/2026.

- **Vu** le règlement du service de restauration scolaire voté le 19 juin 2019,
- **Vu** la délibération n°2024-30 du 10 juin 2024 établissant les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- **Vu** le coût du repas pour l'année 2024 ;
- **Considérant** la volonté du Conseil Municipal de Puygouzon d'établir une tarification sociale des repas cantine en fonction des revenus des usagers ;
- **Considérant** le dispositif d'aide de l'État à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires « cantine à 1 euro » ;
- **Considérant** la bonification d'aide de l'État à hauteur d'1 euro par repas dès lors que la collectivité s'engage à respecter les engagements liés à la loi EGALIM ;
- **Considérant** l'inflation sur les produits alimentaires, les fluides et autres charges de gestion courante de la restauration scolaire ;
- **Considérant** la part croissante de produits bio et locaux dans la constitution des repas ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de **ne pas augmenter** les tarifs de cantine par repas pour l'année scolaire 2025/2026 et de les fixer comme suit :

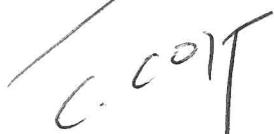
Familles de Puygouzon					
	1^{ère} Tranche QF < 500	2^{ème} Tranche 501<QF<700	3^{ème} Tranche 701<QF<1000	4^{ème} Tranche 1001<QF<1500	5^{ème} Tranche QF>1501
TARIF NORMAL	1,00€	1,00€	1,00€	4,65€	4,75€
TARIF MAJORÉ	Tarif unique pour toutes les tranches : 6,00€				
Familles des communes extérieures					
TARIF NORMAL	Tarif unique pour toutes les tranches : 6,50€				
TARIF MAJORÉ	Tarif unique pour toutes les tranches : 7,00€				
Adultes					
TARIF UNIQUE	Tarif unique : 7,20€				

- **DÉCIDE** de maintenir la **gratuité** pour les enfants fournissant un panier repas pour raison médicale certifiée par le médecin scolaire ;
- **DÉCIDE** de mettre à jour les tarifs dans le règlement du service de restauration scolaire.

*Ainsi délibéré, les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Cyril COSQUER



Le Maire

Thierry DUFOUR

